



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocation aux vieux travailleurs salariés

Question écrite n° 25042

Texte de la question

M. Michel Vergnier attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des retraités qui perçoivent le minimum vieillesse. Ceux-ci, lorsque leur pension se trouve revalorisée, subissent une diminution équivalente de l'allocation supplémentaire du fonds de solidarité vieillesse. Ainsi l'amélioration du régime de retraite ne se traduit pas par une amélioration de leur revenu. Il lui demande s'il serait possible d'assouplir cette mesure pour que ce plafonnement ne soit pas perçu comme injuste par ces retraités, aux ressources très modestes.

Texte de la réponse

L'allocation supplémentaire du fonds de solidarité vieillesse s'ajoute à la pension de base des retraités pour porter le cas échéant leurs ressources au niveau du minimum vieillesse. Or le minimum vieillesse est revalorisé chaque année au moins autant que les pensions de base du régime général. L'allocation supplémentaire du fonds de solidarité vieillesse progresse donc chaque année au minimum comme les pensions. Par ailleurs, le Gouvernement fait des efforts significatifs en faveur des retraités les plus modestes. En effet, en 1999 et 2000, le minimum vieillesse a été revalorisé plus fortement que les pensions. Au 1er janvier 1999, la revalorisation du minimum vieillesse a été de 2 % alors que l'inflation prévisionnelle n'était que de 0,5 %. Au 1er janvier 2000, la revalorisation a été de 1 %, ce qui conduit à une progression de 2,3 % du pouvoir d'achat des retraités les plus modestes sur deux ans.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25042

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1999, page 711

Réponse publiée le : 23 octobre 2000, page 6065